



MAIRIE DU BUGUE

1, place de l'Hôtel de Ville 24260 LE BUGUE

☎ : 05.53.02.75.80

✉ : mairie@lebugue.fr

🌐 : www.lebugue.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

COMMUNE DU BUGUE

Présentation Conseil municipal

1 – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'article 107 de la loi NOTRe modifie l'article L2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et comptes, prévoyant désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'exercice 2026.

Il respecte les grands principes budgétaires : annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre.

Il est composé de deux sections :

- La section de fonctionnement regroupe les opérations de dépenses et de recettes qui intéressent la gestion courante des services, et qui de ce fait se renouvellent chaque année.
- La section d'investissement concerne les opérations qui accroissent ou diminuent le patrimoine de la collectivité.

Chaque section doit être équilibrée en dépenses et recettes, lesquelles sont classées par chapitre et par article (nature comptable).

Le budget communal est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal avant le 30 avril pour cette année 2026 en raison du renouvellement des instances communales.

Sur le plan strictement comptable, la Commune du Bugue avec 2 663 habitants au 1^{er} janvier 2026 a approuvé par délibération du conseil municipal du 30 septembre 2022, le changement de nomenclature budgétaire et comptable de la M14 à la M57 au 1^{er} janvier 2023.

2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la section de fonctionnement, le budget est voté par chapitre, c'est-à-dire que l'ensemble des dépenses de même ordre sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire.

L'exécutif peut sans demander l'autorisation à l'assemblée, opérer des virements de crédits entre articles en toute liberté et sans obligation de le notifier au comptable.

Il peut également opérer des virements entre chapitre appelé fongibilité des crédits à hauteur de 7.5 % des dépenses inscrites au budget primitif si la Collectivité a pris une délibération dans ce sens pour acter le principe.

DELIBERATION AFFECTATION DES RESULTATS

N° SIRET : 21240067500014	COMPTE FINANCIER UNIQUE	ODYSSEE Informatique - ICARE 1.68B
Etablissement : COMMUNE LE BUGUE	Année 2025	Département : DORDOGNE
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Poste Comptable: SGC DE SARLAT
		Date d'Édition : 14/04/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du // à heures

Nombre de membres en exercice	
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
VOTES : Contre	Pour
Abstentions	
Date de convocation :	/ /

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de
après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par , Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	1 424 060,35
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (3 798 241.74 - 3 105 687.87)	692 553,87
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	731 506,48
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-151 716,93
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (1 378 572.19 - 1 786 105.89)	-407 533,70
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	255 816,77
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (287 773.55 - 563 420.99)	-275 647,44
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-427 364,37

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	427 364,37
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	72 635,63
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	924 060,35
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet :

Pour expédition conforme,
Maire,

Pour l'exercice 2025, les recettes et dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 4 658 674.53 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		2025		2026
Chapitre	Libellé	BP+DM	CFU	BP
C011	Charges à caractère général	1 181 698,80	1 012 296,47	1 071 850,00
C012	Charges de personnel et frais assimilés	1 604 466,00	1 596 156,24	1 734 878,20
C014	Atténuation de produits	-	-	-
C065	Autres charges de gestion courante	332 212,00	325 543,67	353 192,00
C066	Charges financières	60 388,20	60 387,45	58 371,00
C067	Charges exceptionnelles	2 500,00	21,14	2 500,00
C068	Provisions	1 500,00	312,00	1 500,00
	Total des dépenses réelles	3 182 765,00	2 994 716,97	3 222 291,20
C023	Virement à la section d'investissement	1 128 704,21	-	1 334 677,33
C042	Opérations d'ordre transferts entre sections	92 130,00	110 970,90	101 706,00
	Total des dépenses d'ordre	1 220 834,21	110 970,90	1 436 383,33
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 403 599,21	3 105 687,87	4 658 674,53

les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- **Chapitre 11 - Charges à caractère général** : correspondent principalement aux dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, à l'entretien du patrimoine, des espaces publics (les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les fêtes et les cérémonies, les animations ...)

60612 Electricité : le SDE 24 par courrier du 8 janvier 2026 nous informe d'une baisse de 14 % pour les bâtiments et une hausse de + 25 % pour l'éclairage public ; il est à noter cependant que des efforts sont faits par la commune pour diminuer la consommation grâce à la poursuite de modernisation du réseau d'éclairage avec l'installation de LED. Une convention « modernisation éclairage public phase 2, 100 % LED a été renouvelée en décembre 2025. Au vu de ces éléments, il a donc été inscrit un montant prévisionnel de 170 000 €

60621 Combustibles : il a été prévu une augmentation de cet article en raison d'une hausse annoncée de 10 %.

60622 : carburants : il a été prévu d'inscrire 28 000 euros au vu de l'augmentation du prix du carburant sur les dernières semaines.

6156 : Maintenance : une prévision en raison de l'augmentation du contrat de maintenance sur une année complète pour certains logiciels achetés en cours d'année 2025 (cimetière + comedec, logiciel marché public prévision)

6162 : assurances dommages ouvrage : il est prévu de contracter une assurance dommages ouvrages dans le cadre des travaux organisés à la Maison de Santé

617 : Etudes et recherches : un montant de 10 000 € dont 8 000 € provisionné en raison d'une étude réalisée analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur d'un périmètre délimitée en vue de l'instauration d'un droit de préemption urbain des commerces.

6232 et subdivision : prévision similaire au réalisé du CFU avec suppression de l'article jumelage Ethiopie en raison de la résiliation du jumelage par délibération du 3 avril 2026

6284 redevances pour services rendus : En 2025, s'est ajouté la facturation des déchets recyclables. Par délibération en date du 15 décembre 2025, une augmentation tarifaire appliquée par le SMD3 est prévue sur l'exercice 2026. Le coût de collecte et traitement s'élève à la somme de 0,116 € HT par litre d'ordures ménagères résiduelles collectées (sacs noirs) – (tarif 2025 : 0.115 € HT)

Le coût de collecte de traitement des déchets recyclables s'élève à la somme de 0.060 € HT par litre – (tarif 2025 : 0.059 € HT)

Le coût de l'abonnement réservé aux professionnels s'élève à la somme de 162,00 € HT (coût 2025 = 160 € HT)

Conclusion chapitre 11 :

- Si on compare le BP 2026 avec le CFU 2025, on constate une augmentation 5.88 % des charges
- Si on compare le BP 2026 avec le BP 2025, on constate une baisse de 9.30 %

• **Chapitre 12 : Charges de personnel et frais assimilés**

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses du personnel rémunération du personnel titulaire, contractuel, le régime indemnitaire, les cotisations sociales, le supplément familial, le versement au CNAS (organisme social), la médecine du travail, ainsi que le personnel mis à disposition lors d'arrêt de travail et si nécessaire, pendant le temps de pause méridienne par la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

Le montant prévisionnel tient compte, des avancements de grade et d'échelon, du régime indemnitaire, des heures supplémentaires mais également des embauches prévues précisément au niveau de la restauration scolaire (2 embauches). Une convention de mutualisation des services pour la restauration scolaire a été signée par délibération du 26 février 2026 actant le principe de préparation des repas auprès de la cuisine du collège, axés sur la cuisine locale, bio et faite maison.

Il est également prévu l'embauche de saisonniers au service technique, à l'accueil de la Mairie et la prévision d'une embauche de MNS et de saisonnier pour assurer la permanence dans l'hypothèse d'une réouverture de la piscine. Un diagnostic est en cours avec un souhait de fonctionnement pour la saison 2026.

Au C/6216 : Article relatif au personnel affecté au remplacement d'agent sur le temps de pause méridienne par du personnel de la CCVH en raison des absences d'agents titulaires. En augmentation depuis le début de l'année par rapport au CFU 2025.

Au C/6453 : cotisation aux caisses de retraite. Il est constaté une augmentation significative du taux CNRACL. 2024 : 31.65 % - 2025 : 34.65 % - 2026 : 37.65 % soit entraînant une évolution pour 2026 de + 35 659 €.

Un organigramme est joint en annexe.

Conclusion chapitre 12

Augmentation par rapport au CFU 2025 de 8.69 % et correspond à 53.84 % des dépenses réelles de fonctionnement sur le budget 2026 contre 53.29 % au CFU de 2025.

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante
C/65311 : comprend les indemnités des élus : il est à noter une revalorisation du montant maximal des indemnités de fonction des maires et des adjoints aux maires des communes de moins de 20 000 habitants soit pour les strates de population de moins de 3500 habitants à 8% selon la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local.

- Le Maire et 5 adjoints percevront une indemnité de fonction, un élu ayant renoncé à son indemnité,
- 4 conseillers délégués percevront une indemnité incluse dans l'enveloppe financière dédiée,
- 15 % de majoration « ancien chef- lieu de canton » sera également attribuée aux Maire, Adjoints et Conseillers délégués

Article 65748 : subventions de fonctionnement aux associations : un montant de 85 000 € a été inscrit (le détail est joint au tableau en annexe)

- **Chapitre 66** : charges financières correspondant aux intérêts d'emprunt
Le montant des intérêts est 58 371 .00 € pour 2026 contre 60 387.45 € pour 2025

Conclusion chapitre 66 : Diminution de 2 016.45 €.par rapport à 2025

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	2025		2026
		BP+DM	CFU	BP
C70	Produits de services, du domaine et ventes	154 100,00	164 243,42	158 400,00
C73	Impôts et taxes	2 661 324,00	2 681 144,75	2 680 801,00
C74	Dotations et participations	682 228,73	696 228,67	713 833,18
C75	Autres produits de gestion courante	139 900,00	202 059,18	147 000,00
C76	Produits financiers	40,00	114,99	80,00
C77	Produits spécifiques	3 000,00	33 773,66	3 000,00
C78	Reprise sur amortissements et provisions	1 500,00	481,00	1 500,00
C013	Atténuation de charges	-	577,22	-
Total des recettes réelles		3 642 092,73	3 778 622,89	3 704 614,18
002	Résultat de fonctionnement reporté	731 506,48	-	924 060,35
C042	Opération d'ordre transferts entre sections	30 000,00	19 618,85	30 000,00
TOTAL DES RECTETTES DE FONCTIONNEMENT		4 403 599,21	3 798 241,74	4 658 674,53

La section de fonctionnement recettes comprend les recettes réelles et d'ordre.

- **Chapitre 70** : Produits de services, du domaine et ventes :
Ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public, des concessions de cimetière, de la mise à disposition du personnel communal auprès de la Communauté de Communes dans le cadre du périscolaire, facturation des cantines ...

- **Chapitre 73** : Impôts et taxes :

Il s'agit des impôts locaux et compensations, taxes foncières bâties, et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il est proposé de reconduire les taux de l'année 2025 soit :

Taxe foncière sur les propriétés **bâties** : **52,23 %**
 Taxe foncière sur les propriétés **non bâties** : **114,46 %**
 Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **14,75 %**



COMMUNE : **067 LE BUGUE**
 ARRONDISSEMENT : **24 SARLAT**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE SARLAT**

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	4 178 584	52,23	131,64	4 259 000	2 224 476		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	55 252	114,46	194,48	55 700	63 754		
Taxe d'habitation (TH)	1 017 329	14,75	53,48	991 400	146 232		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					2 434 462		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité	=			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)					
Taxe d'habitation (TH)	2 434 462				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			18 909	0	30 278	-489 101	-439 914

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
		- 439 914		

À PERIGUEUX
 Le 23 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 BIANCHINI Didier

Le _____
 Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

- **Autres impôts et taxes**

Ce chapitre englobe également le reversement de l'attribution de compensation de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme, du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), du fonds de péréquation départemental des taxes au droit de l'enregistrement, de la taxe sur l'électricité, des droits de place

Conclusion : il est proposé de ne pas augmenter les taux par rapport aux années précédentes. Il est constaté toutefois une augmentation des ressources au 73111 de 26 931.00 € par rapport à 2025.

- **Chapitre 74** : Dotations et participations (713 833.18 € soit + 17 604.31 €)

Comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles, les participations aux frais scolaires des enfants scolarisés au Bugue et résidant dans une autre commune, la compensation sur l'exonération des taxes foncières.

Il est observé par rapport au CFU 2025:

- 74 111 : - 2 320 €
- 741121 : + 39 362 €
- 741127 : - 1 072 €
- 742 : + 3 895 €
- -74833 : + 2 628 €

- **Chapitre 75** : Autres produits de gestion courante

Englobe les revenus des immeubles, location de salles municipales.

Le montant prévisionnel des revenus des immeubles a été augmenté pour prendre en compte le montant du loyer de la Nouvelle Gendarmerie pour l'année complète

3- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Budget de la Commune regroupe :

- La section d'investissement comprend les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création, ainsi que le remboursement de la dette par capital.

Elles sont déterminées par opération

- Les recettes, telles que le FCTVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les emprunts ...

Dépenses d'investissement

Le montant prévisionnel global des dépenses et RAR inclus **s'élève à 2 515 418.99 €**

		Dépenses investissement					
Chapitre	Libellé	2025			2026		
Opération		BP+DM	CFU	RAR	BP 26	BP 26 + RAR 25	
O160	TERRAINS	10 769,38	1 590,00	-	462,00	462,00	
O173	VOIRIE	503 000,88	443 442,19	59 558,69	266 411,22	325 969,91	
O198	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	60 000,00	34 371,90	2 427,90	21 400,00	23 827,90	
O205	BAT. SERVICES TECHNIQUES	24 500,00	-	-	-	-	
O209	ECOLES	56 500,00	4 291,19	500,00	78 000,00	78 500,00	
O215	PISCINE	10 000,00	-	5 040,00	76 776,00	81 816,00	
O217	MAIRIE	263 287,12	86 890,81	49 000,00	65 500,00	114 500,00	
O223	SALLE E. LEROY	3 729,00	3 729,00	-	4 000,00	4 000,00	
O224	SPORTS DIVERS	21 800,00	5 272,12	-	-	-	
O226	PORTE VEZERE	22 000,00	-	2 000,00	-	2 000,00	
O231	GENDARMERIE	64 286,35	63 163,32	500,00	-	500,00	
O233	CENTRE BOURG	-	-	-	-	-	
O234	OPERATIONS DIVERSES	354 642,36	101 341,60	191 520,92	65 092,03	256 612,95	
O235	RENOVATION QUAI VEZERE	-	-	-	-	-	
O236	PRES DE LA VEZERE	37 420,00	27 189,98	230,00	7 630,00	7 860,00	
O238	AMELIORATION LOGEMENTS	12 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	4 000,00	
O240	AMENAGEMENT CONTAINERS	500,00	500,00	-	-	-	
O241	AVENUE DE LA GARE	657 039,00	597 137,13	56 680,80	5 000,00	61 680,80	
O242	TRAVAUX PARKING COLLEGE	-	-	-	-	-	
O243	MAISON MEDICALE	242 979,18	34 802,50	116 721,72	786 714,12	903 435,84	
O245	AIRE CAMPING-CAR	77 488,60	205,99	77 240,96	1 500,00	78 740,96	
O454	BATIMENTS TIERS	-	-	-	15 111,00	15 111,00	
TOTAL DES OPERATIONS		2 421 941,87	1 405 927,73	563 420,99	1 395 596,37	1 959 017,36	
C10	Dotations fonds divers et réserves	500,00	-	-	-	-	
C16	Emprunts et dettes assimilées	204 497,00	204 496,05	-	215 134,00	215 134,00	
C27	Autres immobilisations financières	1 000,00	-	-	-	-	
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		205 997,00	204 496,05	-	215 134,00	215 134,00	
TOTAL DES DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		2 627 938,87	1 610 423,78	563 420,99	1 610 730,37	2 174 151,36	
C040	Opérations ordre transferts entre sections	30 000,00	19 618,85	-	30 000,00	30 000,00	
C041	Opérations patrimoniales	156 063,26	156 063,26	-	163 550,70	163 550,70	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		186 063,26	175 682,11	-	193 550,70	193 550,70	
001	Report Déficit investissement	-	-	-	151 716,93	151 716,93	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		2 814 002,13	1 786 105,89	563 420,99	1 955 998,00	2 519 418,99	

Les **principaux projets** programmés en 2026, selon les opérations :

OPERATIONS INVESTISSEMENT DEPENSES 2026			BP
160	TERRAINS		462,00
	2111 Alienation BONNOT		462,00
173	TRAVAUX DE VOIRIE		325 969,91
	2031 RAR SIXENSE Etude pont Sautereau		4 920,00
	2128 RAR Tvx en régie (Ganivelles)		531,52
	2128 Travaux en régie		4 000,00
	2152 RAR Panneaux sport		764,57
	2152 RAR Marquage PJ SOURIAU		5 412,00
	2152 Panneaux adressage		2 500,00
	2152 Rack à vélo		2 500,00
	215738 Taille Haie + Aspiro-broyeur		932,00
	215738 Tondeuses X2		3 560,00
	21578 RAR CAMERAS		10 615,46
	2158 RAR plots Pharmacie		792,00
	2158 RAR FEUX		15 597,60
	21828 Véhicule PM		18 844,76
	2315 MBC 2026		250 000,00
	2315 révision MBC 2025		5 000,00
198	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX DIVERS		23 827,90
	21318 RAR Travaux en régie		1 841,26

21318	tvx régie bâtiments divers	1 500,00
21318	Menuiserie Musée rue de Paris	19 900,00
21838	RAR Routeur salle E.L.	586,64
209	ECOLE	78 500,00
204132	Aménagement Collège pour Cantine	35 000,00
21312	Travaux en régie	3 500,00
21312	RAR tvx régie	500,00
21312	Mise aux normes RS	5 000,00
21312	Travaux	3 500,00
21831	Informatique	5 000,00
2188	Clim écoles X 2 en 2026 (4 au total prévues 8 500€ /U)	17 000,00
2188	Hotte RS -	6 100,00
2188	Congélateur RS	2 900,00
215	PISCINE	81 816,00
2031	RAR ATMO	5 040,00
2031	Recherche fuite	1 776,00
2313	Travaux	75 000,00
217	MAIRIE	114 500,00
2051	RAR Logiciel PHEBUS	1 840,00
21311	Clim	59 000,00
21311	Tvx en régie (fibre)	2 000,00
21311	Ascenseur	46 800,00
21838	PC X 2	3 000,00
2184	Armoire compt	350,00
21848	RAR Plastifieuse	360,00
2188	I PHONE + 1 Tel	1 150,00
223	SALLE EUGENE LEROY	4 000,00
21318	Eclairage LED	4 000,00
226	PORTE VEZERE	2 000,00
21318	RAR Travaux en régie	2 000,00
231	GENDARMERIE	500,00
2313	RAR	500,00
234	OPERATIONS DIVERSES	252 612,95
2041582	RAR SDE	186 822,76
2041582	Modern EP 26	28 750,00
21316	Colombarium	10 500,00
21316	Travaux reprise concessions	9 000,00
2158	RAR Borne incendie LA CLUZE	4 698,16
2158	Borne incendie X2	8 000,00
2188	Tables + Bancs	4 842,03
236	PRES DE LA VEZERE	7 860,00
2111	RAR Terrain Mme (LE BLAY) NICOLAS	230,00
2128	Remplacement jeux volé	5 130,00
2128	Coffrage	2 500,00
238	AMELIORATION LOGEMENTS	4 000,00
20422	RAR OPAH RR	2 000,00
20422	OPAH RR 2026	2 000,00
241	AVENUE DE LA GARE	61 680,80
2031	RAR Etude	5 917,85
2151	Réfection sinistre stationnement	5 000,00
2315	RAR Marché de Tvx	50 762,95
243	MAISON MEDICALE	903 435,84
2031	RAR MOE	113 721,72

2033	Publication Mise en concurrence	810,00
21318	RAR Travaux en régie	2 190,00
21318	Petit agencement (TELELEC +CL MENUISERIE)	1 245,84
21318	Tvx Anc. Gmerie (relogement docs)	30 000,00
21318	Tvx Anc tréso. (relogement docs)	30 000,00
2313	Travaux CP N1	604 547,16
238	Avance marché de travaux certains lots	120 921,12
245	AIRE CAMPING-CAR	78 740,96
2128	Travaux en régie	1 500,00
2128	RAR Travaux en régie	2 300,00
2128	RAR fibre	1 500,00
2128	RAR Cloture en régie	12 453,06
2128	RAR AIRESERVICE	60 987,90
454	BATIMENTS TIERS	15 111,00
45411	La Renaissance	15 111,00
	SOUS-TOTAL	1 955 017,36
	Hors opérations	560 401,63
	TOTAL	2 515 418,99

Il est également prévu dans le cadre du marché à bons de commande de permettre la réfection de la voirie ayant subi des dommages lors des intempéries de février 2026. En contre partie, une dotation d'Etat pour évènement climatique devrait être attribuée à la Collectivité. Le prévisionnel estimatif de réfection s'élève à la somme de 27 926 €HT.

Une autorisation de programme a été ouverte pour l'opération Maison de la santé comme le prévoit l'article L2311-9 du CGCT qui précise que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la Commune ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Le montant inscrit pour 2026 sur cette opération est de 900 000 €.

DETTE DE LA COMMUNE TABLEAU

Endettement : le remboursement du capital s'élève à 215 134 € en 2026 et 204 496.05 € en 2025

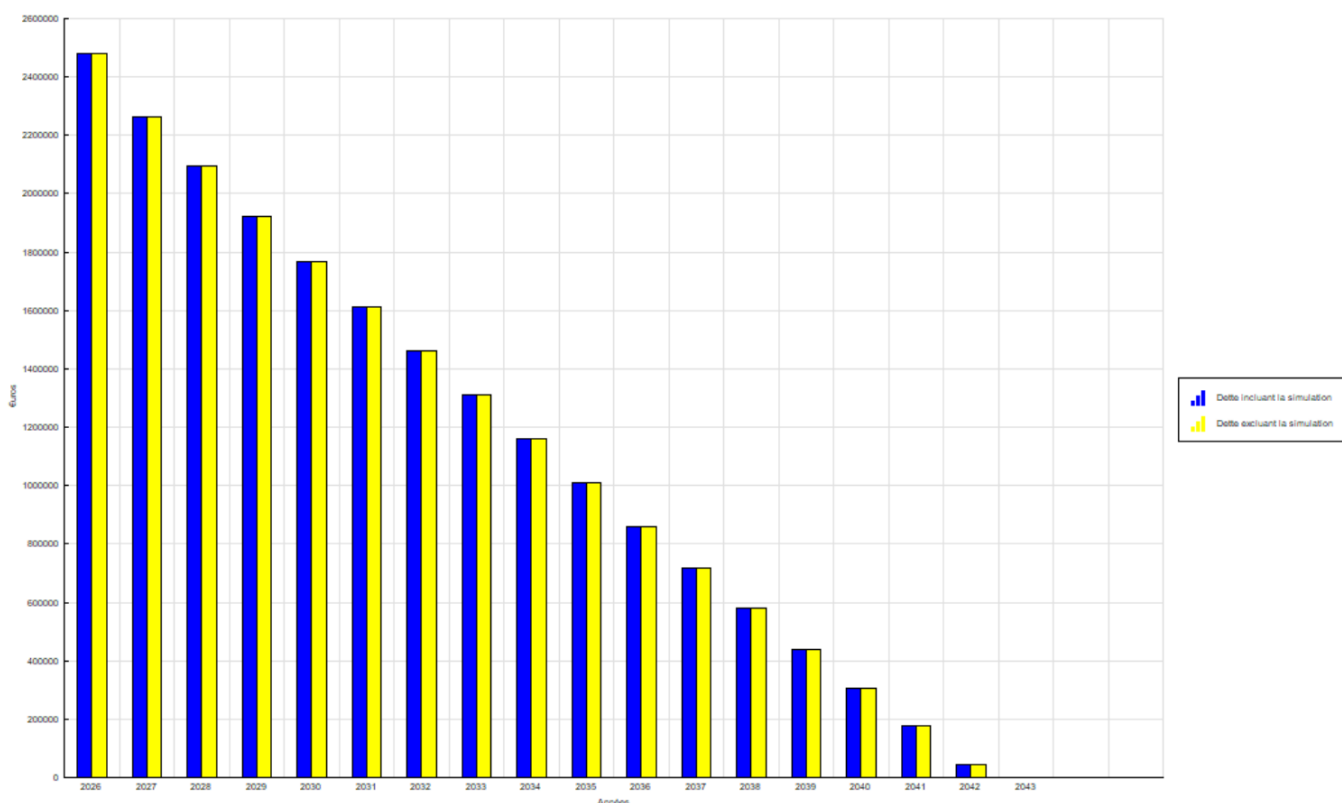
La collectivité a contracté un nouveau prêt en 2025 dans le cadre de l'opération voirie expliquant ainsi la hausse du capital.

Établissement : COMMUNE LE BUGUE	~ Amortissement prévisionnel de la dette ~	Page : 1
Entité : BUDGET PRINCIPAL	Emprunts Réels Simulés	Date d'édition : 14/04/2026

Tous les emprunts (pas de notion de collectivité)

Année	Dettes au 1er Janvier	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Frais divers	Annuité totale	Dettes au 31 Décembre
2026	2 480 449,26	215 133,38	58 370,11	0,00	273 503,49	2 265 315,88
2027	2 265 315,88	171 632,92	53 055,33	0,00	224 688,25	2 093 682,96
2028	2 093 682,96	171 969,89	49 095,41	0,00	221 065,30	1 921 713,07
2029	1 921 713,07	156 390,01	45 175,74	0,00	201 565,75	1 765 323,06
2030	1 765 323,06	151 220,49	41 430,09	0,00	192 650,58	1 614 102,57
2031	1 614 102,57	151 330,18	37 697,51	0,00	189 027,69	1 462 772,39
2032	1 462 772,39	151 441,90	33 962,84	0,00	185 404,74	1 311 330,49
2033	1 311 330,49	151 555,70	30 226,15	0,00	181 781,85	1 159 774,79
2034	1 159 774,79	151 671,60	26 487,30	0,00	178 158,90	1 008 103,19
2035	1 008 103,19	148 789,65	22 746,36	0,00	171 536,01	859 313,54
2036	859 313,54	139 909,88	19 266,42	0,00	159 176,30	719 403,66
2037	719 403,66	140 032,35	15 942,26	0,00	155 974,61	579 371,31
2038	579 371,31	140 157,09	12 615,77	0,00	152 772,86	439 214,22
2039	439 214,22	132 784,13	9 369,16	0,00	142 153,29	306 430,09
2040	306 430,09	130 413,52	6 448,64	0,00	136 862,16	176 016,57
2041	176 016,57	130 545,32	3 553,15	0,00	134 098,47	45 471,25
2042	45 471,25	43 604,56	905,48	0,00	44 510,04	1 866,69
2043	1 866,69	1 866,69	8,59	0,00	1 875,28	0,00

Établissement : COMMUNE LE BUGUE	~ Amortissement prévisionnel de la dette ~	Page : 2
Entité : BUDGET PRINCIPAL	Emprunts Réels Simulés	Date d'édition : 14/04/2026



Recettes investissement							
Chapitre	Libellé	2025			2026		
Opération		BP+DM	CFU	RAR	BP	BP + RAR 25	
O160	TERRAINS	-	-	-	-	-	
O173	TRAVAUX DE VOIRIE	145 114,63	209 760,00	2 554,63	-	2 554,63	
O209	ECOLE	-	-	-	-	-	
O217	MAIRIE	19 113,83	19 113,83	-	-	-	
O231	GENDARMERIE	279 280,50	142 678,87	136 602,41	-	136 602,41	
O234	OPERATIONS DIVERSES	17 998,75	10 412,50	7 586,25	-	7 586,25	
O241	AVENUE DE LA GARE	179 550,00	128 250,00	51 300,00	-	51 300,00	
O243	MAISON MEDICALE	89 730,26	36,98	89 730,26	-	89 730,26	
O454	BATIMENT COMPTE DE TIERS				15 111,00	15 111,00	
C10	Dotations fonds divers et réserves	599 237,21	601 285,85		615 600,41	615 600,41	
Total des recettes réelles d'investissement		1 330 025,18	1 111 538,03	287 773,55	630 711,41	918 484,96	
C021	Virement de la section de fonctionnement	1 128 704,21	-		1 334 677,33	1 334 677,33	
C040	Opération ordre de transfert entre sections	92 130,00	110 970,90		101 706,00	101 706,00	
C041	Opérations patrimoniales	156 063,26	156 063,26		163 550,70	163 550,70	
C16	Emprunts et dettes assimilées	-	-		1 000,00	1 000,00	
C27	Autres immobilisations financières	-	-		-	-	
Total des recettes d'ordre en investissement		1 376 897,47	267 034,16	-	1 600 934,03	1 600 934,03	
C001	Résultat reporté ou anticipé	255 816,77	-		-	-	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		2 962 739,42	1 378 572,19	287 773,55	2 231 645,44	2 519 418,99	

Les principales sources de financement de l'investissement inscrites au budget 2025 sont les subventions dans le cadre des projets de la Collectivité et dont les arrêtés de notification ont été reçus, le FCTVA, le virement de la section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement capitalisés

- FCTVA 113 600.41 €
- Opération voirie 173 caméras 2 554.63 €
- Opération Gendarmerie 231 Conseil Départemental 136 602.41 €
- Opération 234 (Modernisation éclairage public 2024) 7 586.25 €
- Opération 243 Maison Médicale
2^{ème} phase subvention Conseil Départemental 89 730.26 €
Acquisition
- RAR DETR solde route de la Gare 51 300.00 €

Les écritures à l'opération 454 pour un montant de 15 111 € correspondent au remboursement des travaux engagés d'office par la Commune en vue de sécuriser l'immeuble de la Renaissance dans le cadre d'une procédure de sécurisation urgente selon les termes de la délibération du 26 février 2026. Le montant de 15 111.00 € correspond au montant de la facture réglée par la Commune dans l'attente du remboursement par le tiers et selon les dispositions de l'arrêté municipal établi en date du 4 mars 2026 versé au contrôle de légalité.

Des demandes de subventions ont également été sollicitées dans le cadre de l'opération de travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la Maison de santé pluridisciplinaire DETR – FEADER, Conseil Départemental, fonds de concours Communauté de Communes Vallée de l'Homme mais à aujourd'hui aucune notification d'attribution ne nous a été notifiée et ne sont donc pas inscrites dans le budget prévisionnel. Ceci pourra faire l'objet de décision modificative à réception des notifications correspondantes.

Dans le cadre de cette opération, et à la suite de l'examen du dossier présenté en commission du Groupe d'action locale au titre du programme Volet territorial des fonds européens, un avis d'opportunité positif a été émis.